

Communiqué de presse

Zurich, le 8 juin 2021

SF Retail Properties Fund Acquisition d'un bien immobilier mixte à Kirchberg (BE)

- Acquisition d'un bien immobilier entièrement loué d'une valeur vénale de CHF 40.6 millions à Kirchberg (BE)
- Usage mixte d'une surface totale de vente, stockage et logements de 7 742 m²
- Baux de longue durée avec Migros, Denner, Valora et Droga Drogerie
- Augmentation du revenu locatif de CHF 1.76 million
- Le WAULT du bien se situe à 8.1 ans

Le SF Retail Properties Fund a pu acquérir un nouveau bien à Kirchberg (BE). Sur l'ancien site Stannioli se trouve un centre commercial local avec Migros, Denner, une droguerie et un kiosque. Les étages supérieurs comportent environ 760 m² de surface commerciale et 20 logements. Le bien a pu être transmis au 15 mai 2021.

Le bien immobilier situé à Kirchberg complète de manière optimale le portefeuille du SF Retail Properties Fund. Cette acquisition élargit la structure locative. De plus, par son orientation sur des biens de première nécessité, le bien immobilier s'inscrit idéalement dans la stratégie de placement du fonds. Les locataires commerciaux sont solidement établis dans la commune et ont vu leurs ventes augmenter considérablement au cours des dernières années. Un locataire du secteur industriel a ses bureaux au premier étage. Tous les locaux commerciaux sont loués à long terme. Le bien présente un WAULT de 8.1 ans.

Le bien a été construit en 1916 et utilisé dans un premier temps en tant que site de production et administratif. En 2010, l'ensemble du bâtiment a été rénové et transformé pour l'usage actuel. Lors de la rénovation totale, des mesures d'économie d'énergie ont été également prises et un chauffage par pompe à chaleur a été installé. Depuis la transformation, les commerces actuels Migros, Denner, Valora et Droga Drogerie y louent des locaux au rez-de-chaussée avec des baux allant jusqu'à dix ans. L'association mixte attrayante d'appartements, avec huit appartements de 3.5 pièces et cinq appartements de 4.5 pièces déjà existants, est complétée par sept appartements de type loft de 2.5 pièces. Les appartements sont tous loués. 115 places de stationnement dans le parking souterrain et 35 places extérieures sont par ailleurs à la disposition des locataires et des clients.

Cette acquisition porte la valeur vénale du SF Retail Properties Fund à CHF 845.5 millions et le revenu locatif théorique à CHF 47.25 millions. L'acquisition du bien immobilier suit l'orientation stratégique vers des commerces axés sur des biens de première nécessité. Les baux à long terme avec des locataires de premier ordre assurent un niveau élevé de sécurité des revenus, et l'emplacement bien desservi ainsi que la flexibilité de l'utilisation garantissent une attractivité durable.



Vue d'ensemble Kirchberg, Solothurnstrasse 17 et 17A



Kirchberg, Solothurnstrasse 17

Détails de l'acquisition

Bien immobilier	Solothurnstrasse 17 et 17A, 3422 Kirchberg (BE)
Effet sur le résultat au	mai 2021
Valeur vénale	CHF 40.6 millions
Rentabilité brute	4.33%
Surface locative	7 742 m ²
WAULT	8.1 ans

Informations supplémentaires

Thomas Lavater
Portfolio Manager Real Estate Direct

Swiss Finance & Property Funds SA
lavater@sfp.ch

Urs Kunz
Head Client Relationship Management & Marketing

Swiss Finance & Property SA
kunz@sfp.ch

SF Retail Properties Fund

SF Retail Properties Fund investit dans des biens immobiliers offrant des surfaces de vente destinées au commerce de détail, dans toute la Suisse. Cela englobe également les locaux accessoires et places de stationnement nécessaires à l'exploitation. Parallèlement aux surfaces de vente destinées au commerce de détail, ces immeubles peuvent également comporter des locaux pour le commerce et l'artisanat, des bureaux ou des logements. Informations supplémentaires sur www.sfp.ch.

Disclaimer

SF Retail Properties Fund (ISIN CH0285087455) est un fonds de placement de droit suisse de type «fonds immobilier» au sens de l'art. 25 ss et de l'art. 58 ss de la loi fédérale sur les placements collectifs du 23 juin 2006 (LPCC). Ce communiqué de presse (i) ne constitue ni un prospectus d'émission au sens de l'art. 652a ou de l'art. 1156 du Code suisse des obligations ou des art. 27 ss du Règlement de cotation du SIX Swiss Exchange, ni un prospectus, un prospectus simplifié ou un document contenant des informations essentielles à l'attention des investisseurs (Key Investor Information Document ; KIID) au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs. Les documents seuls déterminants quant à une décision en matière d'investissement peuvent être obtenus auprès de Swiss Finance & Property Funds AG. Les investissements dans des produits financiers comportent différents risques, la perte potentielle du capital investi en faisant partie. Le prix, la valeur et la rentabilité des placements collectifs de capitaux sont soumis à des variations. Les performances du passé ne constituent pas des indicateurs de l'évolution future et n'offrent aucune garantie quant aux performances à venir. Swiss Finance & Property Funds AG ne se porte pas garante de la réalisation effective des augmentations de valeur attendues. Des informations détaillées sur le commerce de titres et les investissements dans des placements collectifs de capitaux peuvent être consultées dans la brochure « Risques particuliers dans le commerce de titres » de l'Association suisse des banquiers. Les informations données dans cette publication proviennent de sources considérées comme fiables par Swiss Finance & Property Funds AG. Swiss Finance & Property Funds AG n'assume toutefois aucune garantie explicite ou implicite quant au fait que les informations et les données publiées sont correctes, complètes, précises et actuelles. Swiss Finance & Property Funds AG ne se porte pas garante d'éventuelles pertes ou d'éventuels dommages (dommages directs, indirects ou consécutifs) provenant de la distribution de ce document ou de son contenu ou en lien avec la distribution de ce document. Les informations données dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans annonce préalable. Le présent communiqué de presse, copies incluses, ne doit pas être envoyé ou emporté ou distribué aux Etats-Unis ou remis à des « US-Person » (au sens de la Régulation S de l'US Securities Act de 1933 dans sa version respectivement en vigueur). Des parts de placement collectifs de capitaux ne doivent être ni proposées, ni vendues, ni livrées aux Etats-Unis et sur leurs territoires. Des parts de fonds ne doivent être ni proposées, ni vendues, ni livrées à des citoyens des Etats-Unis ou à des personnes ayant leur domicile ou leur siège aux Etats-Unis et/ou à des personnes physiques ou juridiques dont les revenus et/ou recettes, indépendamment de leur origine, sont assujetties à l'impôt sur le revenu étasunien, ainsi qu'à des personnes considérées comme ayant qualité de « US-Person » conformément à la Régulation S de l'US Security Act de 1933 et/ou à l'US Commodity Exchange Act dans la version respectivement applicable. Il en est de même concernant les Etats et pays dans lesquels une telle distribution est interdite.